

CONDITIONS GENERALES DE VENTES / GROUPES ET SEMINAIRES

PARTICIPATION:

La pratique de toutes nos activités nécessite une bonne santé et non contre indication médicale à la pratique de l'activité choisie, le respect des âges minimum requis et des conditions indiquées ci-après.

Activités d'Eaux Vives et Nautique: il est obligatoire de savoir nager 50 mètres minimum et de s'immerger

Activités Vélo et VTT: il est obligatoire de savoir faire du vélo

Activités Base Nature Aventure: cette activité étant une activité surveillée et non encadré, chaque participant est responsable de l'application stricte des consignes données et d'un auto-assurance permanent

Il faut cependant être conscient des risques inhérents à l'ensemble de nos activités: chaque participants devra se référer à son encadrement par les professionnels.

MINEURS:

Autorisation Parentale ou Collective: Pour tout mineur non accompagné et quelle que soit l'activité pratiquée, l'autorisation parentale ou l'autorisation collective pour toute structure nous confiant des mineurs est obligatoire.

MATERIEL FOURNI:

Equipement et matériel homologués et conformes aux normes de sécurité sont mis à disposition. L'équipement nécessaire sera indiqué à la réservation et indiqué par la structure qui propose l'activité.

ENCADREMENT:

Nos moniteurs, accompagnateurs et guides sont diplômés d'Etat dans leur spécialités. Toute participation aux activités est soumise à leur appréciation en fonction des aptitudes morales, physiques et sportives des participants.

SECURITE:

Avant chaque départ un briefing sur l'utilisation du matériel et les règles élémentaires de sécurité sont présentés. La faisabilité de tout programme est soumise à l'appréciation des moniteurs, accompagnateurs et guides des conditions météorologiques et l'aptitude des participants

CONDITIONS METEOROLOGIQUES:

L'ensemble de nos activités sont en plein air. Les conditions météorologiques ne sont en aucun cas une cause d'annulation. Dès lors que l'activité est assurée par Anney Aventure aucun remboursement ne sera effectué.

EFFETS PERSONNELS:

Anney Aventure décline toute responsabilité en cas de perte, détérioration ou vol de vos effets personnels. Les objets de valeurs sont fortement déconseillés

ASSURANCE:

Anney Aventure possède une Responsabilité Civile Revente d'Activités. Chaque participant doit obligatoirement disposer d'une assurance Responsabilité Civile Individuelle, avec l'option Assistance Rapatriement. La sécurité et les mesures préventives étant nos préoccupations premières. Solution d'assurance possible auprès d'Anney Aventure (nous consulter).

MODALITES D'INSCRIPTION ET REGLEMENT:

Les inscriptions aux activités et prestations annexes s'effectuent sur réservation auprès de nos bureaux de vente et centrales de réservation, en fonction des disponibilités.

Toute inscription ne sera prise en compte qu'à réception de 30% d'acompte et du contrat de réservation signé.

- Pour les entreprises, 80 % du règlement doit nous être parvenu 2 jours avant le début de la première prestation.
- Pour les entreprises, le solde doit nous être parvenu avec un délai de règlement de 30 jours maximum à réception de notre facture.
- Pour les groupes de particuliers, le solde devra nous parvenir avant le début de la première prestation fournie par Anney Aventure.

Par votre inscription vous reconnaissez avoir été informé et acceptez nos conditions générales de ventes.

Le souscripteur s'engage également à faire connaître et approuver les informations et conditions générales de vente et toute documentation à l'ensemble des participants.

ANNULATION:

1-Annulation totale du client:

- Toute annulation de votre part avant la date du début de l'activité doit nous parvenir par lettre recommandée avec A.R ; c'est la date d'accusé de réception de cette lettre, qui sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais d'annulation.
- En cas de désistement à plus de 90 jours avant votre séjour, les sommes versées seront remboursées ou pourront être réutilisées sur une autre réservation dans la limite de 1an. Toutefois une somme forfaitaire de 90€ de frais de dossier sera retenue.
- À partir de 90 jours avant votre séjour ou activité, votre désistement entraînera les retenues suivantes :
 - de 90 à 46 jours : 30 % du montant total du séjour ou activité
 - de 45 à 21 jours : 50 % du montant total du séjour ou activité
 - de 20 à 8 jours : 70 % du montant total du séjour ou activité
 - de 7 à 2 jours : 90 % du montant total du séjour ou activité
 - moins de 2 jours : 100 % du montant total du séjour ou activité.
- Toute prestation interrompue ou non consommée du fait du participant ou du souscripteur, quel qu'en soit le motif, ne sera pas remboursé.
- Annulation du fait de la météo: cf. conditions météorologique

2-Annulation partielle du client :

- Entre J-90 et J-15, les annulations partielles ne dépassant pas 20 % de l'effectif sont acceptées sans frais.
- Entre J-15 et J-7, les annulation partielles ne dépassant pas 10 % de l'effectif sont acceptées sans frais.

Cas de force majeur :

En cas d'annulation pour blessure, hospitalisation, ou décès d'un proche, il faudra nous prévenir au plus tard le jour-même et nous fournir un certificat médical sous 48h, ou un certificat de décès, afin de pouvoir prétendre à un remboursement ou une absence de facturation. Dans le cas contraire, Anney Aventure sera dans l'obligation de facturer l'ensemble des prestations réservées.

3-Annulation d' Anney Aventure:

En fonction des conditions météorologiques ou de sécurité, Anney Aventure, les moniteurs, les accompagnateurs et les guides peuvent être amenés à modifier le programme et donc à proposer des activités de remplacements. Dans ce cas, les participants seront libres d'accepter le nouveau programme proposé ou d'annuler la réservation. Si l'annulation est décidée, les participants seront intégralement remboursés sans pouvoir prétendre à aucune autre indemnité supplémentaire.

Si Anney Aventure se trouve dans l'obligation totale d'annuler un départ pour quelques raisons que ce soit, une autre date sera alors fixée d'un commun accord entre les parties. Si aucun accord n'est trouvé, les participants seront intégralement remboursés sans pouvoir prétendre à aucune autre indemnité supplémentaire.

NOS TARIFS ACTIVITÉS COMPRENENT:

Pour le Rafting, Hydrospeed, Canoraft, Kayak, Voile sur le lac, Plongée Sous- Marine, VTT (hors base nature aventure), Escalade, Via Ferrata, Canyoning, Saut à l'élastique, Parapente, Chien de Traineau, Cascade de Glace : encadrement diplômé, équipement spécifique.

Pour le Parcours Aventure, la construction de radeaux : surveillance, équipement et matériel spécifique.

Pour la Randonnée Pédestre, Randonnée Raquettes, Ski de Randonnée, Ski hors piste : encadrement diplômé.

Pour la Location Voile/kayak/Paddle/Segway, location vélo : matériel spécifique.

NOS TARIFS NE COMPRENENT PAS:

Votre acheminement jusqu'au point de rendez-vous du départ de l'activité: pour une randonnée c'est l'endroit de départ de la randonnée et non le point de rendez-vous sauf mention dans le devis.

PROGRAMME AVEC HEBERGEMENTS ET TRANSPORTS (+ de 24h):

Rando Attitude Organisation N°d'immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours IM074110002
Siège social : 11, Avenue de la république 74960 Cran Gevrier